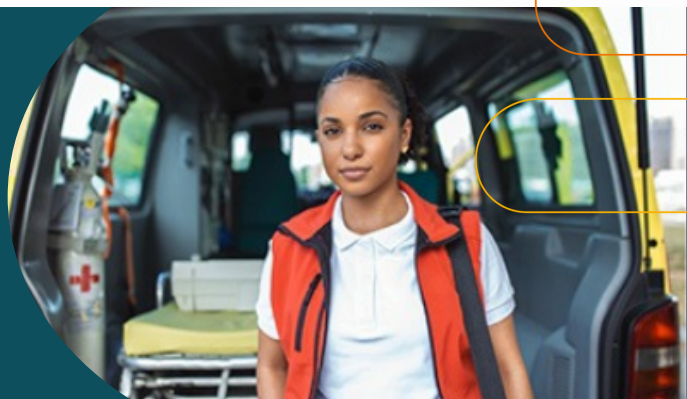


AMBULANCIER (DE A)



Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État Ambulancier est un diplôme de niveau 3.

Durée de la formation :

6 mois.
(Allègement possible selon référentiel)

Pré-requis :

Avoir le permis B depuis plus de 3 ans
(2 ans si conduite accompagnée).
Disposer d'un employeur.



LA FORMATION

Contenu :

• La formation se répartit en 10 modules de formation :

- > **MF1** : Relation et communication avec les patients et leur entourage.
- > **MF2** : Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements.
- > **MF3** : Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement.
- > **MF4** : Appréciation de l'état clinique du patient.
- > **MF5** : Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
- > **MF6** : Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre.
- > **MF7** : Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient.
- > **MF8** : Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés.
- > **MF9** : Traitement des informations.
- > **MF10** : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Ambulancier, chaque module de formation doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20. La validation de la formation est basée sur un système d'évaluation continue. Une première session d'épreuve d'évaluation est organisée suivie d'une seconde dite de rattrapage pour les candidats n'ayant pas validé la première.



LE MÉTIER

L'ambulancier exerce son métier au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence, la prise en charge et le transport des patients dans des véhicules de transport sanitaire adaptés. À ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également assurer le transport de produits sanguins labiles, d'organes ou d'équipes de transplantation.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Prendre soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé.
- Réaliser un recueil de données cliniques du patient, mettre en œuvre des soins notamment ceux relevant de l'urgence.
- Contrôler et entretenir le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ainsi que le matériel, équipements et installation.
- Travailler en équipe, tracer les informations liées aux patients et transmettre les données et savoir-faire de la pratique du métier.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Une fois le diplôme obtenu, l'Ambulancier peut évoluer dans la profession en intégrant un SMUR (services mobiles d'urgences et de réanimation) après plusieurs années d'exercices et une FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi).

Le SMUR est un service hospitalier qui assure en permanence, la prise en charge d'un patient dont l'état requiert, de façon urgente, une prise en charge médicale, une réanimation et le cas échéant après régulation par le SAMU, le transport vers un établissement de santé. La formation Ambulancier peut être une passerelle pour suivre d'autres formations (Aide-Soignant...).

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.



L'APPRENTISSAGE



PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.



OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.



DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.



RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)



TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).



LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.



ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.



MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).
Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLOME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)



CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com